

rapidement modifiée même si les faits l'avaient depuis longtemps devancée. L'attention a été vite centrée sur les relations entre les firmes pluri-nationales et les états. En somme, on reconnaît que les états font face à des problèmes lorsque les biens, les hommes et l'argent peuvent facilement et efficacement se déplacer d'un pays à l'autre. Le pouvoir de gouverner est certainement entamé lorsque des entreprises chevauchent les frontières et s'installent dans plusieurs pays du monde en même temps. Si l'état prend des mesures qui ne plaisent pas aux hommes, aux détenteurs de capitaux et aux producteurs en général les produits, les capitaux, les hommes, les entreprises pourront quitter le pays. La "fuite" peut être plus rapide et plus complète si tous ces facteurs sont intégrés dans une firme pluri-nationale. Les pays ont des juridictions ou des "domaines" bien déterminés et, sauf rares exceptions, l'espace national est tout ce qu'ils contrôlent. Le "domaine" de l'entreprise plurinationale, en revanche, peut s'étendre bien au-delà de celui d'un pays.¹

C'est dans cet esprit et en adoptant ce cadre d'analyse que le présent rapport a été préparé. Dans une première partie nous exposerons la nature du phénomène de la firme plurinationale puis l'étendue du phénomène et les tendances prévisibles de son extension. Nous aborderons enfin la nature des problèmes que ces firmes soulèvent tant pour les pays-hôtes que pour les pays d'où originent les sièges sociaux. Dans une seconde partie nous discuterons des problèmes et des possibilités qui découlent de la présence de ces firmes ou de filiales de ces firmes au Canada du point de vue des relations extérieures de ce pays. Puis nous examinerons les possibilités en fonction d'intérêts canadiens, d'actions et de réglementations internationales.

1. Voir C.P. Kindleberger, Power and Money, Basic Books Inc. (N-Y), 1970, chapitre 12.